

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
10 janvier 2013
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-septième session
Points 36 et 37 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-septième année

La situation au Moyen-Orient
Question de Palestine

Règlement pacifique de la question de Palestine**Rapport du Secrétaire général****Additif**

Le 8 janvier 2013, la communication suivante a été reçue du Conseil de sécurité en réponse à la lettre du Secrétaire général datée du 1^{er} juillet 2012 (voir A/67/364-S/2012/701, par. 2) :

« L'objectif de parvenir à un règlement pacifique de la question de Palestine demeure l'un des plus grands défis auxquels doit faire face la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité examine chaque mois la situation qui règne au Moyen-Orient, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne". Un exposé est généralement présenté, soit par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, soit par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, lors d'une séance publique, et suivi de consultations entre les membres du Conseil. En octobre 2011 et en janvier, avril et juillet 2012, la séance mensuelle s'est tenue sous la forme d'un débat public.

Le 27 septembre 2011, le Président du Conseil des ministres du Liban, M. Najib Mikati, a présidé la séance, et le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, a rendu compte au Conseil de la situation. M. Pascoe a dit qu'il était difficile de tracer la voie à suivre car les positions des Palestiniens et des Israéliens restaient très divergentes. Il a ajouté que l'action du Quatuor et les propositions que les parties devaient faire pourraient aider à reprendre les négociations. Il a résumé la déclaration que le Quatuor avait faite le 23 septembre, expliquant que les objectifs consistaient à accomplir de nets progrès dans les six prochains mois, à organiser une



conférence internationale à Moscou le moment venu et à parvenir à un accord fin 2012 au plus tard. Il a réaffirmé que les implantations étaient illégales et contraires aux engagements pris par Israël dans le cadre de la Feuille de route, et condamné les tirs de roquettes depuis Gaza sur Israël. Le Secrétaire général adjoint a évoqué la demande d'admission de la Palestine. Il a noté que le Conseil était saisi de la question et souligné que l'Autorité palestinienne était dorénavant institutionnellement capable d'assurer le fonctionnement d'un État. Lors des consultations qui ont suivi, les membres du Conseil ont exhorté les parties palestinienne et israélienne à s'abstenir de toute mesure unilatérale susceptible de mettre en péril le processus de paix. Certains membres du Conseil ont appuyé la demande d'admission de la Palestine comme membre à part entière de l'Organisation, et ont souligné qu'il fallait que toutes les activités d'implantation cessent et que les négociations reprennent. D'autres ont exprimé leur opposition à cette demande et fait valoir que la solution des deux États ne pouvait passer que par des négociations directes.

Le 24 octobre 2011, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur la situation au Moyen-Orient, durant lequel il a entendu un exposé présenté par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, qui a dit que l'échange récent de prisonniers entre Israéliens et Palestiniens était un progrès humanitaire décisif. Il a encouragé les parties à faire preuve de la même détermination dans la recherche d'une solution durable au problème du Moyen-Orient. Prenant note de la déclaration que le Quatuor avait faite le 23 septembre, il a engagé les parties à s'abstenir de toute provocation et à se tenir prêtes à faire et à négocier des propositions sérieuses concernant les frontières et la sécurité afin de ne pas s'engager plus avant dans l'impasse. Des déclarations ont été faites par le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine. Des pays membres et non membres du Conseil ont demandé aux parties de profiter de la dynamique actuelle pour avancer vers la reprise rapide de négociations directes dans le cadre fixé par la Déclaration du Quatuor du 23 septembre 2011, et les ont invitées à trouver un consensus sur toutes les questions se rapportant au statut permanent. Plusieurs États Membres ont exprimé leur opinion sur la demande palestinienne d'admission à l'Organisation des Nations Unies, en cours d'examen par le Conseil de sécurité.

Le 21 novembre 2011, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a fait le point avec le Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, notamment sur la question palestinienne. Concernant le processus de paix, il a dit que les provocations continuaient de saper la confiance et compromettaient la reprise des négociations. Il a souligné qu'il fallait trouver une véritable solution diplomatique, notamment dans le cadre de la Déclaration du Quatuor du 23 septembre. Les deux parties devraient faire preuve de souplesse et se montrer responsables. Les contacts directs devraient être facilités par l'instauration d'un environnement porteur et il fallait donc calmer la situation. Dans cette optique, Israël devrait respecter ses obligations relatives aux implantations et dégeler immédiatement les transferts faits à l'Autorité palestinienne. Il devrait également tenir compte des appels répétés de l'Autorité palestinienne en faveur de la libération des prisonniers, dont certains sont antérieurs à la signature des Accords d'Oslo. De son côté, l'Autorité palestinienne devrait trouver les moyens de contribuer à

calmer la situation et d'améliorer le climat actuel de division, y compris sur la scène internationale. Le Coordonnateur spécial a également évoqué la situation à Gaza et dans le sud d'Israël, qui avaient encore été le théâtre d'une violence dangereuse en raison de tirs de roquettes par des militants et des frappes israéliennes. Il a mentionné à ce sujet qu'il demeurait essentiel de maintenir le calme à Gaza et dans le sud d'Israël pour améliorer la situation dans cette région et le climat politique en général. Il a affirmé que l'ONU avait condamné ces attaques aveugles à la roquette et demandé à Israël de faire preuve de la plus grande retenue et de minimiser les risques encourus par les civils, et il a réitéré l'appel lancé par le Secrétaire général pour que toutes les parties respectent pleinement le droit international humanitaire. Dans le cadre de consultations plénières, des membres du Conseil de sécurité ont exprimé leur soutien aux efforts du Quatuor tout en se disant préoccupés par le fait que les négociations ne progressaient pas et par l'évolution de la situation sur le terrain, en particulier le fait qu'Israël poursuivait ses activités d'implantation et avait décidé de suspendre le versement des recettes fiscales à l'Autorité palestinienne. Ils ont appuyé l'appel du Coordonnateur spécial à une désescalade de la situation et ont rappelé que toutes les parties devaient s'abstenir de toute provocation et reprendre des négociations directes sérieuses. Certaines délégations ont réaffirmé leur soutien à l'admission de la Palestine à l'Organisation, tandis que d'autres ont rappelé que la question ne faisait pas l'unanimité et ont proposé, comme étape intermédiaire, d'accorder à la Palestine le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale. Pour certains membres, il n'y avait pas d'alternative aux négociations directes entre les parties.

Le 12 décembre 2011, le Conseil de sécurité a entendu, dans le cadre de consultations privées, un exposé de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navanethem Pillay, sur la situation en République arabe syrienne et le territoire palestinien occupé. Certains membres ont souligné la situation déplorable régnant dans le territoire palestinien occupé en ce qui concerne les droits de l'homme.

Le 20 décembre 2011, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Oscar Fernandez-Taranco, a souligné que la réalisation d'une solution prévoyant deux États n'avait pas avancé et que des incidents violents avaient éclaté à un rythme inquiétant; il a mentionné les efforts entrepris par le Quatuor afin d'aider les parties à reprendre les pourparlers directs, soulignant l'importance d'une désescalade et du renforcement de la confiance entre les parties. L'intervenant a notamment signalé que des extrémistes israéliens s'étaient récemment livrés à des incendies criminels et à des actes de profanation contre des mosquées, et s'est félicité à ce sujet que le Premier Ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, ait condamné de tels agissements et exprimé l'intention d'empêcher que des incidents de ce type ne se reproduisent à l'avenir. Le Sous-Secrétaire général a également exprimé sa préoccupation au sujet des implantations israéliennes, des actes de violence commis par des colons et de l'ensemble de la situation à Gaza sur le plan de la sécurité, y compris le lancement de projectiles à partir de Gaza vers Israël. Lors des consultations privées qui ont suivi, les membres du Conseil ont souligné l'importance d'une reprise des négociations israélo-palestiniennes et condamné les actions unilatérales, en particulier la construction de colonies de

peuplement dans les territoires occupés, qui compromettrait les efforts faits par le Quatuor en vue d'une solution négociable du conflit.

Le 18 janvier 2012, le Conseil de sécurité a entendu, dans le cadre de consultations à huis clos, un exposé de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, Valerie Amos, sur la situation humanitaire dans les territoires palestiniens, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne". Dans son exposé, l'intervenante a appelé l'attention sur les conséquences humanitaires des activités de peuplement et l'intensification des violences commises par les colons, ainsi que sur la situation humanitaire catastrophique régnant dans la bande de Gaza. Certains membres du Conseil se sont dits préoccupés par la situation humanitaire dans les territoires palestiniens, en particulier dans la bande de Gaza, et ont dénoncé les activités de peuplement israéliennes et les violences perpétrées par les colons. En outre, la reprise de négociations directes entre les parties a recueilli l'assentiment général.

Le 24 janvier 2012, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, au cours duquel il a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Oscar Fernandez-Taranco. Celui-ci l'a informé des faits nouveaux concernant les pourparlers préparatoires des négociateurs palestiniens et israéliens, en particulier les réunions tenues peu de temps auparavant entre les parties, facilitées par la Jordanie en coordination avec le Quatuor. Il l'a également informé de la poursuite de l'implantation de colonies par Israël en Cisjordanie et de l'évolution de la situation dans la bande de Gaza, au Liban et en République arabe syrienne. À l'issue de l'exposé du Sous-Secrétaire général, l'Observateur permanent de la Palestine et le Représentant permanent d'Israël ont fait connaître leurs positions respectives au Conseil. L'ensemble des membres du Conseil, les représentants de 24 États non membres et le représentant de l'Union européenne ont fait des déclarations.

Nombre d'États participant aux débats se sont dits déçus de ce que le processus de paix demeure dans l'impasse et favorables à la reprise de négociations directes entre les parties. La quasi-totalité des intervenants se sont félicités de l'initiative lancée par la Jordanie en coordination avec le Quatuor, et ont dit avoir bon espoir que celle-ci marquerait le début de pourparlers sérieux entre les parties, conformément à la déclaration du Quatuor en date du 23 septembre 2011. Certains ont également exprimé leur appui à la demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies. De nombreux États se sont inquiétés de la poursuite des activités de peuplement en Cisjordanie, notamment à Jérusalem-Est, et des actes de violence commis par les colons. Ils ont demandé à Israël de mettre fin à cette pratique, de même qu'aux démolitions de maisons, aux évictions et à la profanation de sites religieux palestiniens, et de traduire en justice les colons qui continuaient de commettre des violences contre les Palestiniens. Certains États ont condamné le lancement de roquettes contre Israël depuis la bande de Gaza. D'autres ont demandé à Israël de lever sans tarder le blocus de la bande de Gaza, afin d'y permettre le développement de l'activité économique. D'autres encore ont exhorté les Palestiniens à redoubler d'efforts pour parvenir à l'unité. Des déclarations ont également été faites au nom du Comité pour l'exercice des

droits inaliénables du peuple palestinien, du Mouvement des pays non alignés, de l'Union européenne, du Groupe des États d'Afrique et de l'Organisation de la coopération islamique.

Le 8 février 2012, le Secrétaire général a rendu compte au Conseil, réuni en consultations privées, de sa visite au Moyen-Orient et abordé, entre autres, la question du processus de paix israélo-palestinien. Il a remercié le Roi Abdullah de Jordanie d'avoir accueilli les pourparlers entre les parties. Il a informé le Conseil qu'il avait exhorté les parties à rester mobilisées et à prendre des mesures de confiance, comme des propositions détaillées concernant le territoire et la sécurité, afin de créer un climat propice à des négociations, qui constituaient la seule option possible pour une solution durable à deux États. Il a noté l'accord conclu récemment entre le Fatah et le Hamas, au sujet de la réconciliation, et jugé que les deux démarches – réconciliation et négociations avec Israël – n'étaient pas incompatibles. Il a signalé au Conseil que le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, lui avait affirmé que tout gouvernement d'unité palestinien respecterait les engagements antérieurs. Il a souligné que, s'il avait certes pu noter en Cisjordanie des signes concrets du développement institutionnel requis pour le fonctionnement d'un futur État, la situation à Gaza, en revanche, n'était pas viable. Il a également évoqué la situation des prisonniers palestiniens. Certains membres du Conseil ont engagé Israël à lever les obstacles aux négociations de paix pour ne pas compromettre l'avènement d'une solution définitive et pacifique, et notamment à accepter d'aborder la question des prisonniers palestiniens, qui doivent être en mesure de recevoir la visite du Comité international de la Croix-Rouge. Le Secrétaire général a condamné les tirs de roquettes effectués depuis Gaza vers le sud d'Israël la nuit précédant son arrivée dans la région.

Le 28 février 2012, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, a fait au Conseil de sécurité un exposé sur la situation entre la Palestine et Israël. Il a indiqué que les pourparlers entre les parties, qui avaient débuté le 3 janvier à Amman, se trouvaient dans l'impasse. Il a réaffirmé la pertinence du cadre fixé par le Quatuor le 23 septembre 2011. Il a mentionné les conditions préalables à la reprise des négociations côté palestinien. Il a noté l'accord conclu entre le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, et le dirigeant du Hamas, Khaled Meshaal, qui vise à former un gouvernement de transition dont la direction doit incomber à M. Abbas. Le Secrétaire général adjoint a de nouveau réaffirmé que l'ONU appuyait l'unité palestinienne conformément aux engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine, aux principes définis par le Quatuor et aux dispositions de l'Initiative de paix arabe. Il a réaffirmé que l'Organisation condamnait les tirs aveugles de roquettes sur Israël.

Le 27 mars 2012, le Conseil de sécurité a tenu sa réunion mensuelle sur le Moyen-Orient. Il a entendu, en séance publique, un exposé du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, Roberterry. Il a ensuite examiné plus avant la question dans le cadre de consultations privées. Le Coordonnateur spécial a fait état d'une combinaison dangereuse de facteurs sur le terrain – absence d'avancées politiques,

instabilité et violence – et d’une situation de plus en plus précaire pour l’Autorité palestinienne. Il a indiqué que les parties n’avaient toujours pas trouvé de terrain d’entente pour reprendre des négociations directes. Or un vide politique prolongé pourrait mettre en péril les acquis obtenus dans l’édification de l’État palestinien, vide qui pourrait laisser place à des tendances négatives. M. Serry a estimé qu’il était essentiel que le Quatuor prenne ses responsabilités lors de sa réunion du 11 avril et fasse en sorte que les efforts collectifs s’emploient à remédier au manque de confiance et à l’absence de progrès quant au fond. En séance privée, le Coordonnateur spécial a déclaré que la situation n’évoluait guère, que les positions des parties étaient très éloignées et que l’heure était de plus en plus à l’incertitude. Il lui paraissait exclu que les négociations puissent reprendre sérieusement avant la fin de l’année. L’objectif, d’ici là, devrait être de maintenir l’Autorité palestinienne à flot. Toute la difficulté pour le Quatuor, le 11 avril, serait de définir la voie à suivre pour préserver les chances d’une solution prévoyant l’existence de deux États. Certains membres ont affirmé que le Conseil devrait inciter les parties à renouer le dialogue et à prendre des mesures tangibles pour améliorer le climat, et ont indiqué qu’une visite du Conseil de sécurité, qui se rendrait à la fois en Palestine et en Israël, pourrait être utile. D’autres ont regretté que le Conseil ne soutienne pas suffisamment le Quatuor dans sa délicate mission. Plusieurs membres ont également condamné les tirs de roquettes effectués sans discernement sur le sud du territoire israélien depuis Gaza. Les membres du Conseil ont pour la plupart déploré l’absence d’avancées. Beaucoup ont indiqué que le temps pressait pour la formule des deux États et qu’il fallait que le Quatuor intensifie ses efforts, notamment en définissant la voie à suivre le 11 avril.

Lors du débat public que le Conseil de sécurité a consacré le 23 avril à “La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne”, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a déclaré que la réalisation de la paix entre les Israéliens et les Palestiniens “gardait toute sa priorité”. Il a évoqué la réunion que le Quatuor avait tenue le 11 avril à Washington et déclaré que la lettre que le Président de l’Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, avait adressée au Premier Ministre israélien Benyamin Nétanyahou, le 17 avril, marquait une étape positive. La plupart des membres du Conseil ont déclaré soutenir l’action du Quatuor et ont salué la lettre de M. Abbas à M. Nétanyahou, dans laquelle ils voyaient une occasion de relancer les pourparlers. La plupart des membres du Conseil ont qualifié d’“illégal” la colonisation israélienne qui de plus compromettait le règlement reposant sur la coexistence de deux États.

Le 29 mai, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, Robert Serry, dans le cadre d’une séance publique qui a été suivie de consultations privées. Le Coordonnateur spécial a indiqué que le mois précédent avait été marqué par plusieurs problèmes délicats, mais qu’ils avaient tous été réglés et que les événements prenaient sans doute une tournure plus encourageante. Il a déclaré qu’il y avait eu entre les parties un échange de lettres dans lesquelles chacune avait posé ses conditions pour la poursuite des pourparlers directs. Les Palestiniens avaient remis une lettre le 17 avril, et les Israéliens y avaient répondu le 12 mai. L’échange était resté confidentiel, et

avait permis aux deux parties d'entamer un dialogue direct et discret, qui devait être salué et encouragé. Parallèlement, toutefois, une série d'événements avaient menacé d'attiser les tensions. Le Coordonnateur spécial a averti que, si les parties ne saisissaient pas l'occasion qui se présentait actuellement à elles d'aller vers une paix durable, l'on risquerait au contraire de partir dans la direction d'une réalité à un État unique. Il a exprimé l'espoir que les parties trouveraient dans les prochains mois un moyen d'aller de l'avant et de passer à des pourparlers de fond. Le Coordonnateur spécial a noté que les activités de colonisation s'étaient poursuivies au cours de la période considérée, et a rappelé que ces actions étaient contraires au droit international et aux engagements pris par Israël en vertu de la Feuille de route, et devaient cesser. En ce qui concerne la bande de Gaza, le Coordonnateur spécial a souligné que la croissance économique et la reconstruction dans la bande de Gaza étaient restées des objectifs fondamentaux de l'ONU. Il a noté que la valeur totale des chantiers des Nations Unies approuvés dans la bande de Gaza impliquant des matières potentiellement à double usage et nécessitant l'approbation d'Israël dépassait actuellement 365 millions de dollars, dont 96 millions de dollars de projets encore à l'examen par les autorités israéliennes, ajoutant que ces projets permettaient désormais aux organismes du système des Nations Unies de jouer un rôle de premier plan dans les activités internationales visant au relèvement et à la reconstruction d'urgence dans la bande de Gaza.

Le 19 juin 2012, lors d'une réunion publique d'information sur l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient, Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, a souligné que les affrontements sporadiques, les opérations militaires et les annonces de la construction de colonies en Cisjordanie par l'État d'Israël remettaient en cause l'environnement positif créé par les récentes avancées fragiles obtenues dans le cadre des négociations israélo-palestiniennes. Il a noté qu'à l'issue de la réunion tenue à Bruxelles le 15 juin, les envoyés du Quatuor étaient convenus que les parties devaient poursuivre d'urgence les efforts engagés pour reprendre le dialogue et les négociations sur le fond et que le moment était venu pour les parties de tout mettre en œuvre pour réaliser cet objectif. Le Sous-Secrétaire général a aussi renouvelé au Conseil de sécurité l'assurance que le Secrétaire général, en collaboration avec le Quatuor, insisterait sur la nécessité de reprendre le dialogue et de progresser effectivement vers la solution des deux États. Il a insisté sur le fait que seul un dialogue direct et constructif pouvait aider à restaurer la confiance en vue de parvenir à une paix négociée. Au cours des consultations privées qui ont suivi, les membres du Conseil ont souligné l'importance de la reprise des négociations israélo-palestiniennes et encouragé les deux protagonistes à rester directement en contact et tirer parti de l'élan positif pour reprendre le dialogue et les négociations. Certains membres du Conseil ont condamné les actions unilatérales, en particulier la construction de colonies dans les territoires palestiniens occupés. Certains membres ont souligné qu'il était urgent de parvenir à une paix globale au Moyen-Orient et ont appelé à une action diplomatique énergique visant à instaurer une paix durable dans la région, fondée sur un attachement constant des deux parties à se reconnaître mutuellement, à souscrire à la solution des deux États et à travailler sur la base des accords et des engagements antérieurs. Certains membres ont insisté sur le

rôle de l'ONU au sein du Quatuor s'agissant d'appuyer les parties dans leurs efforts pour parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Le 2 juillet 2012, le Conseil de sécurité a tenu des consultations à huis clos et entendu un exposé de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme sur la situation dans le territoire palestinien occupé et à Gaza. Elle a indiqué que le blocus de la bande de Gaza par Israël, qui en était à sa sixième année, restreignait sévèrement les droits fondamentaux de la population, avait pratiquement éradiqué les perspectives de développement économique de Gaza et avait créé une dépendance inutile à l'égard de l'aide humanitaire. Dans le même temps, elle a condamné les tirs aveugles de roquettes depuis Gaza comme étant une violation flagrante du droit international. En ce qui concerne le développement incessant des implantations israéliennes en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, elle a indiqué que ces actions étaient clairement en contradiction avec le droit international. Elle s'est dite préoccupée par les actes de violence perpétrés par les colons israéliens contre les Palestiniens et leurs biens. Elle a mentionné l'existence de politiques discriminatoires, comme l'existence de deux systèmes juridiques séparés, de deux infrastructures distinctes et d'une série de restrictions à la liberté de circulation qui ne s'appliquaient qu'aux seuls Palestiniens. Elle a déclaré que le traitement réservé aux détenus palestiniens dans les prisons israéliennes devait être examiné de près par la communauté internationale. Des membres du Conseil ont condamné et jugé illégale au regard du droit international l'expansion des implantations israéliennes, condamné les tirs de roquettes en provenance de Gaza et insisté sur l'urgence d'instaurer un dialogue authentique entre les parties.

Le 25 juillet 2012, le Conseil a tenu son débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, Robert Serry, a fait un exposé au Conseil sur l'évolution récente de la situation dans la région. Il a indiqué que le mois de juin avait été marqué par des contacts directs discrets entre les parties dans l'optique de parvenir à un accord sur un ensemble de mesures propres à créer un climat propice à la reprise des pourparlers et à des contacts de haut niveau. Il a expliqué que les envoyés du Quatuor étaient restés en contact étroit les uns avec les autres et avec les parties et qu'ils avaient effectué un certain nombre de visites de haut niveau. Il s'est dit préoccupé par l'annonce de nouvelles implantations car cela représentait une violation de plus des obligations imposées à Israël dans la Feuille de route. Il a précisé que plus le temps passait, plus il serait difficile de créer un État palestinien vivant aux côtés d'Israël dans la paix et la sécurité. Il a encouragé les parties à tout faire pour surmonter les obstacles et prendre les mesures nécessaires pour favoriser l'instauration d'un climat propice à des engagements sérieux. Les membres du Conseil, l'Observateur permanent de la Palestine, le Représentant permanent adjoint d'Israël, le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et 22 autres délégations ont pris part au débat. Les États Membres ont souligné l'importance que le dialogue et les négociations israélo-palestiniennes reprennent. Certains ont condamné la construction d'implantations dans les territoires palestiniens occupés. Certains ont demandé des mesures diplomatiques vigoureuses pour instaurer une paix

durable dans la région fondée sur le principe de deux États en s'appuyant sur les accords et obligations antérieurs. Plusieurs membres ont souligné l'appui que le Quatuor fournit aux parties pour les aider à instaurer une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. »
